

Châtillon, le 29/05/2024

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER AÉROSPATIALE  
JEUDI 23 mai 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT TROIS MAI À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil du quartier Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 15, à l'école Marcel Doret, en présence du public et sous la présidence de **M. ADJROUD Lounes**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 13/05/2024**

**Présents** : M. ADJROUD Lounes, Mme BONNEFOY Karine, Mme BONNIER Sophie, Mme CARRET Madeleine, M. DANON Jean-Marc, Mme ESTEVAO Susana, M. GOETSCHY Alain, M. HAIMEZ Emmanuel, M. HUGONET Benjamin, Mme KIRALY Barbara, M. LE DU Roger, M. MONCHY Gilles, Mme ROY Liliane, Mme SAUZEDDE-GORNY Oriane, Mme SMAINE Valérie.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

MM. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
M. GAZO Alain, Président de l'observatoire de la démocratie participative de Châtillon (92320)  
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire,

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. DELAYE Pascal

**Absent(e)s** : 0

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Accueil en présence de Mme la Maire
2. Règles de fonctionnement
3. Présentation des conseillers et élection du co-présidents
4. Signature des engagements
5. Prise de photos
6. Présentation du procès-verbal du conseil du 8 février 2024
7. Temps d'échange avec les conseillers
8. Échanges avec les Châtillonnais présents

**1. Mot d'accueil**

\*Monsieur Adjroud accueille les personnes présentes et procède à l'appel des conseillers avec la feuille d'émargement afin de faire connaissance puis avant l'arrivée de Mme la Maire, il rappelle le rôle des co-présidents du conseil et le déroulement de la séance.

\*Monsieur Gazo conseiller municipal de l'opposition et président de l'observatoire de la démocratie participative est ravi de constater que le public est présent et ravi d'accueillir les nouveaux conseillers qui permettent de donner un nouveau souffle à ce format de démocratie participative. Il explique qu'il assiste de

temps en temps aux conseils de quartiers pour observer les débats et pouvoir ainsi juger des points ou sujets auxquels il conviendra de porter attention et de modifier ou de faire évoluer afin d'éviter l'essoufflement des structures.

\*M. Mouton, Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320), chargé des quartiers se présente et remercie tous les conseillers

\*Madame la Maire rappelle que ces conseils sont importants pour le quotidien des habitants du quartier. Ils permettent à la population de donner son avis pour compléter les choix de l'équipe municipale élue au suffrage universel.

Elle remercie tous les conseillers de prendre du temps sur leur vie de famille et professionnelle pour que la démocratie locale fonctionne sur la ville en étant des porte-voix.

Il n'y a pas de micro-sujet dans la ville, tous impactent le quotidien des Châtillonnais et sont importants, même si certains sont plus « majeurs » car ils concernent la ville entière comme le plan global de déplacement. « Le meilleur pour le plus grand nombre n'est pas seulement l'addition de tous les cas particuliers. »

Elle indique qu'elle n'assistera pas aux autres séances de conseil pour laisser les échanges libres, sauf si le conseil souhaite l'inviter pour certains sujets. Elle souhaite bon courage dans les échanges à tous les conseillers.

## **2. Règles de fonctionnement**

Monsieur Mouton, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320), chargé des quartiers se présente et explique tous les articles du nouveau règlement intérieur voté au conseil municipal du 28/02/2024 du fait de modifications par rapport à celui voté en 2020. Ce règlement définit les périmètres d'actions au sein des conseils de quartiers qui sont des relais entre les administrés et la municipalité. Ils peuvent saisir le conseil municipal mais la décision revient à ce dernier puisqu'il est responsable et engage les finances.

M. Mouton montre comment consulter le règlement ainsi que les procès-verbaux sur le site de la ville et ajoute quelques rappels importants :

-Les séances et débats doivent se dérouler dans une neutralité religieuse et politique

-Il est rappelé que les conseils ont une durée de 3 ans et que toute démission est possible. Il indique que 2 absences consécutives d'un membre, impliqueront le remplacement définitif par un suppléant afin de maintenir un bon suivi des sujets en cours.

## **3. Présentation des conseillers et élection du co-président**

Un tour de table est entamé afin que chaque nouveau conseiller se présente, en indiquant son nom et la voie dans laquelle il habite dans le quartier afin de se faire connaître des autres conseillers avant de procéder à l'élection du co-président.

-Mme SAUZEDDE-GORNY Oriane habite avenue Pierre Brossolette et Châtillon depuis 2010, souhaite participer pour faire valoir les besoins du quartier pour éviter les mauvais impacts des aménagements des quartiers voisins

-M. LE DU Roger habite rue Jean Jaurès depuis 1975, il a vu évoluer la ville et toujours souhaité participer aux projets de la ville afin de mieux les comprendre et donner son avis pour le bien du quartier. Il est donc très heureux d'intégrer cette assemblée.

-M. GOETCHY Alain vit rue Béranger depuis 35 ans, était déjà membre du conseil précédent.

- Mme ESTEVAO Susana habite depuis 1998 à Châtillon rue Ampère, elle travaille aussi sur la commune, elle faisait partie de l'ancien conseil de quartier.
- Mme SMAINE Valérie habite la ville depuis 2003 et est ravie d'avoir été tirée au sort pour le conseil. Le sujet qui l'intéresse beaucoup est celui du déplacement et celui de la transformation du quartier par l'arrivée de logements sociaux dans le bâtiment de l'Aérospatiale.
- Mme BONNEFOY Karine vit rue Jean Jaurès depuis 20 ans
- Mme KIRALY Barbara vit dans le quartier rue Arago depuis 2019, elle est intéressée pour aborder les sujets de déplacements, d'incivilités, le commerce, l'immobilier,
- M. DANON Jean-Marc habite la ville depuis 1996 rue des Fauvettes a vu évoluer le quartier et notamment la disparition de nombreux commerces.
- M. MONCHY Gilles arrivé à Châtillon il y a 20 ans dans le quartier maison blanche et depuis peu, avenue de Verdun dans le nouvel immeuble face au cimetière. Il est président de l'omeps de Châtillon qui fédère l'ensemble des associations sportives, c'est à ce titre et pour l'intérêt à la vie locale qu'il a souhaité intégrer le conseil. Il annonce que les foulées chatillonnaises organisées au mois d'octobre traverseront ce quartier.
- Mme CARRET Madeleine habite boulevard de Vanves depuis 1987, près de l'impasse Marcel qui pose quelques problèmes.
- Mme ROY Liliane Châtillonnaise depuis 1973 dans le quartier Roissys-Béranger dans lequel subsistent de nombreux problèmes notamment les ordures ménagères
- Mme BONNIER Sophie arrivée à Châtillon en 2017, avenue de la paix, maman de 3 petites filles dont 2 scolarisées dans l'école Marcel Doret, et donc particulièrement sensible au sujet des déplacements les concernant dans le quartier. Elle est ravie d'intégrer le conseil pour faire évoluer toutes les problématiques.
- M. HAIMEZ Emmanuel habite Châtillon depuis 20 ans, ancien conseiller de ce quartier souhaite continuer à travailler sur des sujets et des projets avec la municipalité.
- M. HUGONET Benjamin vit à Châtillon depuis 7 ans et a souhaité intégrer le conseil pour faire que ses enfants grandissent dans une ville et un environnement les plus agréables possible.

M. Adjroud indique que la nouvelle constitution du conseil est plus « éclatée » que la précédente, ce qui permet de toucher toutes les zones du quartier. Il passe la parole à M. Mouton pour présenter les modalités de l'élection du co-président.

Il sollicite les conseillers à se porter candidats afin de procéder au vote soit à main levée soit par bulletin secret grâce à une petite urne transparente.

2 candidats se présentent : Mme BONNIER Sophie remporte 11 votes et M. MONCHY Gilles 4 voies.

M. Adjroud rappelle que le nombre de réunion par an est de 3 maximum et que la date est fixée lors de la réunion précédente. Il propose de créer une boucle Whatsapp si tous les conseillers sont d'accord, afin de pouvoir échanger entre eux rapidement, faire des signalements, ou poser des questions. Ce moyen de fonctionnement ne doit être utilisé que pour les besoins du conseil, et dans le respect de confidentialité et de respect d'autrui. Les numéros de téléphone de chacun seront demandés pour lancer cette boucle.

Il rappelle que les réunions ne doivent pas s'étendre au-delà de 22h mais selon les sujets cet horaire n'est pas toujours respecté.

-Il indique que le co-président est d'office invité à participer aux réunions de l'observatoire de la démocratie participative 2 fois par an ainsi qu'au CLSPD (Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance)

-M. Mouton informe également qu'il est demandé un volontaire pour se porter représentant des personnes en situation de handicap et signaler les difficultés, les besoins des personnes concernées du quartier au service accessibilité-handicap qui gère Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA)

## **Qu'est-ce que la CCPA ?**

La CCPA est une instance de démocratie participative obligatoire dans les villes de plus de 5 000 habitants

Elle est composée :

- de représentants de la commune,
- d'associations représentant les personnes handicapées (tous les types de handicap),
- d'associations représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

La CCPA dresse le constat de l'état d'accessibilité : du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle fait aussi toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.

À Châtillon, les missions de la CCPA ont été élargies à tous les domaines de la société pour aller vers l'accessibilité universelle (escaliers, informations, LSF, Braille, ...) et l'inclusion dans les domaines de :  
- l'éducation - l'emploi - la culture - le sport, ...

Des bénévoles participent aux réunions afin de faire part de leurs idées et de leurs avis pour améliorer la vie de l'ensemble des châtillois en situation de handicap et par extension de l'ensemble de la population.

La demande de ce soir est de trouver un ou une volontaire dans chaque conseil de quartier qui serait le ou la conseiller(e) relais handicap de son quartier, ce nouveau relais permettrait de faire connaître les personnes concernées ainsi que leurs besoins et les problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Les missions consisteraient à :

- être un relais entre les habitants et la municipalité sur les questions liées au handicap
- être vigilant sur les problèmes d'accessibilité
- sensibiliser les conseillers de quartier et les riverains
- faire part à la CCPA, des informations recueillies sur le quartier, en assistant aux réunions biannuelles ou en informant le service handicap

par mail : [handicap@chatillon92.fr](mailto:handicap@chatillon92.fr)

par téléphone au : 01 58 07 15 32 ou au 01 58 07 15 34.

ou via l'application « Mon Châtillon ».

Le service handicap est à votre disposition pour toute question ou information ou formation sur le sujet du handicap et de l'accessibilité.

Madame BONNEFOY Karine se porte volontaire connaissant déjà ce domaine.

## **4. Signature des engagements**

Les conseillers ont signé le formulaire d'engagement à participer au conseil de quartier. Celui-ci indique que :

- La présence aux réunions doit être régulière comme le prévoit le règlement et qu'en cas d'empêchement le conseiller doit le signaler au service administratif.

- Dans le cadre de leur fonction de conseiller de quartier ils ont pris connaissance des informations concernant la gestion de leurs données personnelles selon le RGPD.

## **5. Prise de photos**

Un document de consentement au droit à l'image est également remis en signature aux conseillers de quartier qui autorise la commune de Châtillon à titre gracieux, sans limitation dans le temps à :

- les photographier, les filmer et enregistrer leur voix
- reproduire, exploiter et diffuser ces documents (photos, vidéos, enregistrements) en tout ou partie, sous toutes formes et sur tous les supports de la commune et de ses partenaires.

Cette autorisation permettra notamment de créer un ensemble de portraits des conseillers (trombinoscope) sur le site de la ville afin de les faire connaître aux Châtillonnais.

La photographe de la ville prend alors une photo de chaque conseiller ayant accepté cette demande.

## **6. Présentation du procès-verbal du conseil du 8 février 2024**

M. Mouton procède à une lecture rapide du procès-verbal précédent validé par voie électronique par les anciens conseillers de quartier. Les procès-verbaux sont à disposition sur le site de la ville dans la rubrique Participez !

Il est demandé que le procès-verbal soit soumis plus rapidement aux conseillers avant la séance suivante.  
→ Il sera donc envoyé par mail pour les modifications et validation par messagerie par les conseillers. Sans réponse au bout de 10 jours il sera considéré comme validé.

## **7. Temps d'échanges avec les conseillers**

- Le rôle des suppléants peut-il être expliqué ?  
→Ces personnes peuvent assister aux séances en tant que public afin de connaître les sujets abordés par le conseil, elles ne seront pas invitées par le service administratif. C'est seulement en cas de démission ou d'absences récurrentes d'un membre du conseil que les suppléants deviendront conseillers de quartier pour éviter de se retrouver en fin de mandat avec très peu de participants.
- Il est demandé des précisions sur le budget mis à disposition du conseil et sur l'arbitrage des décisions des sujets abordés en séance.  
→il n'y a pas encore eu de budget mis à disposition des conseils de quartier car les sujets abordés jusqu'à présent concernaient des travaux et aménagements dont les montants étaient trop élevés pour être pris en charge par un conseil. Si un jour un sujet, un projet permet de déclencher cette option, il pourra être débloqué.  
→Concernant l'arbitrage, M. Adjroud rappelle que les avis des conseils de quartier sont à titre consultatifs et « concertatifs » et que la décision appartient à l'équipe municipale puisque nous sommes en démocratie représentative. La concertation permet de faire avancer des projets, même si dans tous les cas, il y a toujours des insatisfaits. Mais cela fait avancer car « on n'a pas raison tout seul »
- Comment sont définis les ordres du jour et le suivi des actions ?  
→ les co-présidents consultent les conseillers pour porter tel ou tel sujet à l'ordre du jour et la mairie indique les sujets qu'elle souhaite présenter à la séance suivante. Les conseillers de quartier tout long de l'année peuvent informer les co-présidents des sujets qu'ils souhaitent voir abordés en séance.
- Il est demandé que les remarques portées dans le procès-verbal soient suivies d'effet. Que pourrait-il être fait pour que les observations soient efficaces ? Par exemple, sur le sujet des haies qui

actuellement débordent sur les trottoirs, et gênent considérablement les passants, notamment les enfants les obligeant à marcher sur la chaussée.

→ il est indiqué qu'une nouvelle rubrique sera ajoutée concernant les haies sur l'application « Mon Châtillon » pour signaler ce genre de désagrément et faire intervenir la police municipale. En général, leur intervention est radicale puisque les agents informent qu'en cas d'inaction, la mairie fait intervenir son prestataire et envoie la facture au récalcitrant.

→ en ce qui concerne le suivi des sujets et les actions à mener, c'est une réflexion que les conseillers peuvent entamer pour trouver et proposer des solutions aux sujets abordés lors des séances.

- Le sujet de la circulation automobile dans le quartier est à nouveau abordé car le plan de déplacement est insatisfaisant pour de nombreux participants, notamment au niveau de la rue Arago.  
→ Une réunion publique ayant eu lieu la semaine dernière, le sujet sera abordé spécifiquement à la prochaine séance.
- Il est signalé que dans la rue des Roissys, les encombrants étaient tellement étendus que les piétons ne pouvaient pas passer.  
→ il est rappelé que ce genre de sujet peut être signalé sur l'application et sur le site de la ville afin que les services concernés soient sollicités rapidement pour agir.
- Il est signalé que l'immeuble Astorial est toujours occupé par une entreprise d'activité musicale, qui a donc des horaires décalés, les locaux restent allumés toute la nuit et de nombreuses fêtes sont organisées.  
→ C'est un locataire qui ne paie plus les loyers et fait des difficultés, le bailleur ne parvient pas à lui faire quitter les lieux. Cependant, le projet de création de logements sociaux de 3f n'avance pas. Le bailleur sera invité au conseil de quartier lorsqu'il aura avancé sur le projet.
- Lors de la réunion de présentation du projet, il a été ressenti de l'inquiétude parmi les riverains car même s'il ne s'agit que de 40 logements, et des ERP en rez-de-chaussée, la vie du quartier et les circulations locales seront impactées.  
→ Du fait des difficultés privées entre les 2 parties, le projet de création de logements sociaux n'avance pas, la mairie ne peut intervenir sur cette question.
- Ne serait-il pas opportun de mettre tout le quartier en zone 30 ?  
→ c'est un sujet qui est prévu et qui sera mis en place à terme, mais la charge de travail des équipes ne le permet pas pour le moment.

## **8. Temps d'échanges avec le public**

- Au sujet de la mise en zone 30 comment peut-il être prévu un échancier ?  
→ un programme de faisabilité pourra être présenté lors de la prochaine séance afin de faire avancer le sujet.
- Le carrefour rue Ampère/avenue de la Paix est dangereux pour les enfants car il y a confusion avec le stop, il faudrait trouver une solution de nouveau aménagement.
- Les passages piétons non accessibles pour les poussettes et les fauteuils roulants sont encore nombreux dans ce quartier.  
→ la problématique vient du bâti en France qui donne la priorité aux voitures en créant les « bateaux » qui sont fatigants voire dangereux pour les fauteuils roulants. Dans d'autres pays la situation est inversée en faveur des piétons, ce sont les voitures qui montent sur le trottoir.  
→ ces aménagements sont très complexes et coûteux, il faudrait peut-être les répertorier dans chaque quartier.
- Stationnement Pinson/Sampaix qu'est-il prévu ? le garage utilise de nombreuses places mais sans doute aussi des personnes extérieures puisque le stationnement est gratuit dans ce quartier.  
→ ce sujet est récurrent dans ce quartier, il est envisageable de porter ce point à l'ordre du jour afin de savoir s'il est utile d'instaurer la zone bleue dans ce secteur suivant le mode de la rue des Roissys plutôt

satisfaisant. C'est la seule solution qui reste pour la municipalité qui est toujours coincée par la dsp et ne peut faire de modification. Il pourra être fait une expérimentation.

- La caméra de vidéo surveillance placée rue des Roissys/Béranger fait souvent l'objet d'intervention et le camion nacelle provoque des gênes dans la rue.
- Le bus 191 ne passe plus dans la rue des Roissys, il a été détourné très loin à cause de travaux situés tout en haut et doit reprendre le 26 mai  
→Attendons de voir après le 26 mai, si la circulation ne reprend pas, la RATP pourra être contactée.

9. **Date du prochain conseil :** Jeudi 19 septembre à 20h

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h15**

**Adjoint à la Maire**

**Co-présidente**

**M.ADJROUD Lounes**

**Mme BONNIER Sophie.**